

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191216-DEL\_19\_12\_16\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

**Excusés** : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CESSION D'UN PARKING PAR SARTHE HABITAT A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux d'une cession, d'un parking appartenant à Sarthe Habitat située au 15 Rue de Châteaudun à la commune.

La parcelle concernée est cadastrée section AK n°592, la superficie est de l'ordre de 228m<sup>2</sup> environ.

Le prix de cession de ce parking est fixé à 1€.

L'acte notarié pourrait être passé chez Maître LEVEQUE notaire à la Ferté-Bernard.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

**DECIDE** d'acquérir, la parcelle cadastrée AK n° 592 d'une surface totale de 228m<sup>2</sup> environ au prix de 1€ HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer l'acte de vente correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard,
- A payer les frais découlant de cet acte.
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**